



SPIP 62 ALIP DE BÉTHUNE

RÉORGANISATION À MARCHÉ FORCÉE ET DÉNI DE DIALOGUE SOCIAL

COMMUNIQUÉ :

Dès le 1er avril 2026, la réorganisation à marche forcée de l'antenne de Béthune, le calendrier contraint du groupe de travail (GT) et le moment inopportun choisi par l'administration avaient été dénoncés. Aujourd'hui, le constat est sans appel : **les agents de l'antenne sont épuisés et en souffrance, et la situation à la maison d'arrêt est inadmissible.**

Il convient d'arrêter immédiatement de culpabiliser les personnels en invoquant la « solidarité » ou « l'entraide ». La responsabilité de cette crise est exclusivement ministérielle :

- Le recrutement est insuffisant.
- Les postes vacants ne sont pas remplacés.
- Les contractuels attendus ne sont pas embauchés.

Le recours systématique à des agents pour en remplacer d'autres ne fait que masquer temporairement les manques, tout en nous précipitant encore plus rapidement vers le point de rupture.

Devant un échec de calendrier flagrant, le GT a vu ses séances différées. À l'issue de ces travaux, des « propositions d'organisation » auraient émergé et doivent être présentées :

- Le 9 octobre 2026 pour le milieu ouvert.
- Le 15 octobre 2026 pour le milieu fermé.

Ces dates sont une fois de plus communiquées au dernier moment, alors que les plannings des agents sont déjà validés et organisés. De plus, alors qu'il est martelé que l'antenne forme une seule et même structure, pourquoi ne pas présenter ces propositions simultanément à l'ensemble des agents ?

La demande de communication préalable de ces propositions est restée lettre morte auprès de la cheffe d'antenne, qui renvoie la balle au DFSPIP du Pas-de-Calais. Ce dernier indique que le sujet sera abordé lors d'un prochain CSA (en novembre ?), avec un simple point d'information « si nécessaire » lors du CSA du 8 octobre 2026.

Il est inadmissible que ni les agents de l'antenne, ni les représentants du personnel au niveau départemental ne soient informés immédiatement et en amont de cette réunion de présentation.

À l'instar des réunions de service de Béthune, aucun document ne sera transmis avant la veille ou le jour même. Cet envoi de l'ordre du jour à la dernière minute empêche toute réflexion de fond et tout dialogue constructif. Cette méthode a atteint ses limites lors de la dernière réunion, où des collègues ont été littéralement envoyés « au casse-pipe ».

Face à ce manque de transparence, plusieurs questions s'imposent :

- Que va-t-il se passer précisément lors de cette réunion ?
- Les agents auront-ils leur mot à dire ?
- Un vote sera-t-il organisé ?
- Ce vote inclura-t-il une quatrième option, à savoir le maintien de l'organisation actuelle où « rien ne change » ?

Les représentants départementaux FO JUSTICE CPIP exigent donc la transmission immédiate et sans délai de tous les éléments et documents issus du Groupe de Travail !

Les représentants départementaux FO JUSTICE du SPIP du Pas-de-Calais – le 1^{er} octobre 2026